



Communiqué de presse

Paris, le 4 février 2021

**HOPIUM ANNONCE LE SUCCES DE SON AUGMENTATION DE CAPITAL
PAR PLACEMENT PRIVE POUR UN MONTANT DE 5 MILLIONS D'EUROS**

Paris, le 4 février 2021 – 8 heures 30 – HOPIUM (FR0014000U63 / Mnémonique : MLHPI), constructeur français de voitures haut de gamme à hydrogène, annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant définitif de 5 M€ auprès d'un cercle restreint d'investisseurs, conformément à l'article L.411-2 I du Code monétaire et financier.

L'Opération a donné lieu à l'émission de 584 795 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,01 €, soit 4,998 % du capital social actuel de la Société, à un prix par action de 8,55 € (prime d'émission incluse), pour un montant total de 5 millions d'euros (soit 4,76% du capital social post-opération de la Société).

Olivier LOMBARD, Président Directeur Général d'Hopium, a déclaré à cette occasion : « *Je remercie les investisseurs et les partenaires qui portent ce projet à mes côtés. Ils font le choix de l'avenir et nous renforcent par leur expérience. Cette étape va permettre de continuer de structurer la Société en opérant des recrutements clés supplémentaires, et finaliser le développement du premier prototype roulant de l'Hopium Māchina.* »

Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre du Placement Privé et leur admission sur le marché d'Euronext Access Paris interviendront au plus tôt le 7 février 2021. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché d'Euronext Access Paris sous le même code ISIN FR0014000U63 - MLHPI.

A l'issue de l'Opération, le capital social de la Société est désormais composé de 12 284 795 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune.

A la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat après la réalisation de l'opération est la suivante :

	Nombre d'actions	% du Capital
OLIVIER LOMBARD	6 311 633	51%
FLOTTANT	5 973 162	49%
TOTAL	12 284795	100%



Communiqué de presse

Paris, le 4 février 2021

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'Opération sera portée à 0,95%.

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre de cette augmentation de capital réalisée dans le cadre d'un placement privé, n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent aux chapitres 5 et 6 du document d'information de la Société, lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site internet (<https://www.hopium.com/#Investors>).

A propos de HOPIUM

Fondée par Olivier Lombard, le plus jeune vainqueur des 24h du Mans, Hopium est l'aboutissement de son expérience acquise sur les circuits de course automobile.

Olivier Lombard a piloté pendant 7 ans des voitures de course propulsées à l'hydrogène, faisant de lui un expert dans le domaine. Laboratoire à ciel ouvert, la course a permis à Olivier Lombard et son équipe de réfléchir sur de nouvelles solutions de mobilité afin de répondre aux défis environnementaux contemporains. Alors que le secteur du transport est responsable à lui seul de 20% des émissions de gaz à effet de serre, l'entreprise se positionne comme étant un acteur du changement climatique.

Hopium réunit une équipe d'experts à la pointe de l'innovation dans les secteurs des piles à combustible hydrogène et de l'ingénierie automobile, ainsi que des partenaires de premier plan.

www.hopium.com

@hopiumofficial

www.instagram.com/hopiumofficial

CONTACT PRESSE

Agence PCE

Ségolène de SAINT-MARTIN

+ 33 (0)6 16 40 90 73

sdesmartin@p-c-e.fr



Communiqué de presse

Paris, le 4 février 2021

Avertissement

En France, l'offre des actions Hopium décrites ci-dessus a été effectuée exclusivement dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elle ne constitue pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier. En conséquence, aucun prospectus n'a été publié, ni visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen) (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), étant précisé que les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions aux Etats-Unis, ni dans toute autre juridiction.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.